

Carlos Ghosn va pouvoir enfin se défendre, après deux mois de détention, mais le gouvernement français reste étrangement gêné et discret



Les avocats de Carlos Ghosn ont enfin obtenu de la justice japonaise qu'il puisse s'expliquer mardi prochain. Mais il restera en prison et le gouvernement français n'a toujours pas réagi. Etrange !

Avec Jean-Marc Sylvestre

Le plus curieux maintenant, dans l'affaire Ghosn, c'est l'apparente indifférence du gouvernement français à demander des explications pour cette interpellation qui commence à être particulièrement violente. Tout se passe comme si la France était paralysée par cette affaire et très gênée. Ni l'Elysée, ni le gouvernement, ni le ministère de l'Economie n'ont émis, a priori, de commentaire ou de protestation.

Alors, au-delà des règles diplomatiques qui veulent qu'un pays ne puisse pas intervenir ou discuter d'une procédure judiciaire qui se déroule dans un pays étranger, la discrétion des autorités françaises est quand même étonnante.

La France aurait deux bonnes raisons de demander au moins des explications aux autorités japonaises. D'abord parce que Carlos Ghosn est un citoyen français (même s'il aurait en parallèle des passeports libanais et brésilien) et la France peut quand même s'inquiéter du sort réservé à l'un de ses ressortissants

Ensuite, Carlos Ghosn est président d'un groupe français et d'un leader mondial. Renault, qui possède 45 % du capital de Nissan dont il était également responsable. Renault d'ailleurs, dont l'Etat est toujours un des principaux actionnaires avec 15% du capital. Il est quand même étonnant que le président français d'une société contrôlée par la France ait pu être l'objet d'une enquête menée par les membres dirigeants japonais de la société, sans que le président ne soit au courant et surtout, sans que l'actionnaire de Nissan – ici Renault - ne soit au courant.

Le comble, c'est quand cet actionnaire ne demande pas d'explications.

Carlos Ghosn a été interpellé le 19 novembre dans son avion à son arrivée à l'aéroport de Tokyo. Depuis le 19 novembre, il est en garde à vue dans une prison des environs de Tokyo, sans possibilité de communiquer avec l'extérieur. Il a pu rencontrer ses avocats et des fonctionnaires de l'ambassade de France, de Beyrouth et de Brasilia, mais rien n'a filtré de ces visites. D'autant que Carlos Ghosn a été interrogé de longues heures par le procureur mais seul et sans témoin, puisque les avocats français ne peuvent pas, selon la procédure japonaise, assister aux interrogatoires.

En théorie, personne ne sait exactement pour quelles raisons le président de Renault est gardé en prison. On sait seulement par la presse japonaise et par la direction de Nissan, que Carlos Ghosn aurait dissimulé au fisc et aux actionnaires une partie de ses rémunérations. Selon ses avocats, ces rémunérations n'avaient pas été déclarées, puisqu'elles n'avaient pas été versées mais mises en réserve pour être liquidées le jour de son départ de la société. Les avocats ont précisé qu'il n'y avait là aucune malversation puisque les sommes en question avaient été provisionnées officiellement par Nissan.

Par ailleurs, Carlos Ghosn est inquieté pour « abus de confiance ». La justice aurait découvert, lors d'une perquisition à son domicile de Tokyo, des documents qui montreraient qu'il aurait abusé de sa position de dirigeant de Nissan dans un montage financier un peu compliqué dans le cadre d'un fonds d'investissement qui lui appartenait. En clair et pour faire simple, Carlos Ghosn aurait pu utiliser l'argent de Nissan pour compenser des pertes de marché de son fonds.

A priori, les accusations formulées contre lui sont assez graves, mais elles ne sont pas avérées et personne ne peut affirmer la vérité des faits qui lui sont reprochés. Carlos Ghosn a vu périodiquement sa garde à vue prolongée jusqu'au 11 janvier, date à laquelle les juges peuvent encore ajouter quelques jours de garde à vue.

La logique de la justice japonaise, dit-on, est de mettre une pression telle sur le prévenu qu'il finit toujours par avouer. Malgré les conditions de détention assez dures, Carlos Ghosn n'aurait rien avoué et ses avocats expliquent qu'ils ne savent toujours pas ce qu'on reproche au président de Renault.

C'est pourquoi ils ont décidé de faire appel vendredi dernier, en vertu de l'article 34 de la Constitution japonaise. Cet article assure qu'un détenu a le droit d'être directement informé et cela en audience publique et en présence de ses avocats, des motifs de sa détention. Ils ont donc déposé une demande d'audience publique au tribunal du district de Tokyo.

La cour avait cinq jours pour organiser cette confrontation, elle l'a donc fixée à mardi prochain. Les avocats sauront donc enfin ce qu'on reproche à Carlos Ghosn et le public saura, lui aussi, ce que Carlos Ghosn peut dire pour sa défense. Ses avocats et son entourage expliquent qu'il pourra enfin clamer son innocence.

Les juges chargés de décider des mises en détention sont tenus de demander au procureur les raisons qui l'animent pour demander un énième prolongement de la garde à vue.

En attendant, silence radio, de règle à Paris depuis le début de l'affaire et qui devrait durer au moins jusqu'à mardi. Après quoi, tout le monde s'attend à ce que les autorités françaises, qu'elles appartiennent au gouvernement ou chez Renault, réagissent. Il y va de l'avenir d'un homme qui, quoi qu'il ait fait, a le droit à une défense digne et à la présomption d'innocence. Mais il en va aussi de l'avenir de Renault et de l'alliance, qui est encore le premier constructeur automobile du monde.

Parce que de deux choses, ou Carlos Ghosn est coupable de malversations et il devra s'expliquer et payer sa peine. Son formidable talent d'industriel et de manager n'excuserait en rien qu'il ait pu faire quelques entorses au droit. Ce n'est pas parce qu'il est riche et célèbre qu'il doit être épargné, mais ce n'est pas pour autant qu'il faille le juger sans procès.

Ou bien deuxième scénario, Carlos Ghosn sera innocenté et dans ce cas, cette affaire aura provoqué beaucoup de dégâts au point d'affaiblir un des fleurons de l'industrie française.

Dans ce cas-là, comme dans l'autre hypothèse, l'absence des autorités française est inquiétante. Ce n'est pas parce que Carlos Ghosn menait l'alliance en toute indépendance par rapport au pouvoir politique - qui ne l'aimait guère - que l'Etat ne peut pas ne pas se sentir concerné.